



Le cahier des charges peut être consulté sur [VIVEA Pays de la Loire - VIVEA](#)



Dans le cadre de la programmation du FEADER 2023-2027, La Région Pays de la Loire conditionne l'accès aux aides PCAE, transformation à la ferme et DJA à l'engagement dans une Démarche de transition avec une formation obligatoire, qui doit amener le bénéficiaire à s'interroger sur le fonctionnement de son système de production et lui donner les moyens d'engager une réflexion sur des thématiques de perfectionnement, afin d'encourager ses transitions.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les formations devront être conçues dans une approche conforme aux thématiques du développement durable des priorités 1 à 4 de l'appel d'offre VIVEA, avec deux entrées possibles :

- ▶ S'interroger globalement sur sa stratégie d'exploitation ou sur sa gestion, ou sur un élément déterminant de son système
- ▶ Aborder plus spécifiquement, un sujet technique innovant, alternatif, multi performant ou une pratique, ou un mode de gestion impactant le système d'exploitation.

La ou les thématiques traitées devront être mises en perspective obligatoirement avec au minimum deux des 3 piliers du développement durable : économique, environnemental, social et/ou sociétal

Les formations relevant du dispositif « fermes bas carbone » et des MAEC peuvent relever de ce cahier des charges



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les actions de formation visées dans le cadre de ce cahier des charges devront comporter un temps collectif (14h minimum) obligatoirement complété d'un temps d'accompagnement individualisé de 2h minimum et 3h maximum. **Le formateur réalisant l'AI doit être référencé par VIVEA. Il doit avoir été présent à au moins 7 h du temps collectif**

## À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : Du 2/01/2024 au 31 /03/2025
- ▶ Publics / région : contributeurs VIVEA des Pays de la Loire bénéficiaires des aides de la région concernées
- ▶ Prix d'achat et prise en charge plafond : prix de la grille tarifaire VIVEA selon le domaine de compétence ou 45 € TTC par heure/stagiaire pour les projets relevant d'AOS et 100€ h/st pour l'accompagnement individualisé
- ▶ Gratuité obligatoire
- ▶ Les projets relevant d'un AOS régional sont éligibles et devront comporter en tête du titre le sigle demandé pour l'AOS concerné.

## NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Véronique Montabrie

Départements : 85, 44

Téléphone : 06 75 66 49 45

Mail : v.montabrie@vivea.fr

Chrystelle Lefeuvre

Départements : 49,53

Téléphone : 06 75 66 49 39

Mail : c.lefeuvre@vivea.fr

Morgane Husson

Départements : 72

Téléphone : 06 77 80 31 36

Mail : m.husson@vivea.fr



Nom	<b>Formations accompagnant la Démarche de transition en Pays de la Loire</b>
Début de validité	01/01/2024
Fin de validité	31/12/2024
<b>Cadre général</b>	
<b>Contexte</b>	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte 504 448 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur <a href="http://www.vivea.fr">www.vivea.fr</a>).</p> <p><u>L'origine du cahier des charges :</u>          Dans le cadre de la programmation du FEADER 2023-2027, La Région Pays de la Loire souhaite conditionner l'accès aux dispositifs suivants à l'engagement des porteurs de projets dans une Démarche de transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricole (PCEA) – Volets Animal et Végétal</li> <li>• Transformation à la ferme</li> <li>• Dotation jeunes agriculteurs (DJA)</li> </ul> <p>L'objectif de la Démarche de transition est d'amener le bénéficiaire à s'interroger sur le fonctionnement de son système de production et de lui donner les moyens d'engager une réflexion sur des thématiques de perfectionnement, afin d'encourager ses transitions.</p> <p>L'engagement dans cette démarche consiste en la réalisation de deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un Autodiagnostic</b> à 360° de l'exploitation sur les trois piliers du développement durable (ou une Etude d'installation dans le cadre de la DJA), qui permettra d'identifier les besoins d'évolution sur les domaines sociaux, environnementaux et économiques</li> <li>- <b>Une formation</b> identifiée dans le cadre du cahier des charges « Démarche de transition » afin de se perfectionner ou acquérir des compétences sur les besoins identifiés.</li> </ul> <p>Les détails réglementaires liés à cette Démarche de transition sont détaillés dans le cahier des charges des dispositifs concernés.</p> <p>Ces formations seront mises en œuvre en lien avec la mesure 1.1 « Formation professionnelle et acquisition de compétences » de la programmation 2014-2020 prolongée et la mesure 78.01 « Accès à la formation » de la programmation 2023-2027.</p>



	<p>Voir en annexe 1 les étapes du dispositif global « Démarche de transition » de la Région Pays de La Loire.</p>
<p><b>Public éligible</b></p>	<p>Les chef-fes d'entreprises agricoles de la région Pays de la Loire à jour de leur cotisation à la formation professionnelle continue, qui sollicitent les aides PCAE, aides à la transformation, Dotation Jeunes Agriculteurs (ouverture possible à des chefs d'exploitation non-demandeurs d'aides), à l'exception des personnes en parcours à l'installation.</p>
<p><b>Objectifs généraux du cahier des charges</b></p>	<p>En Pays de la Loire, les concertations entre la Région, l'Etat, les organismes de formation et les acteurs des filières ont permis d'imaginer un dispositif d'accompagnement qui concilie les thématiques de l'appel d'offres FEADER (AAP 9 de la programmation 2014-2020 prolongée et AAP à venir de la nouvelle programmation 2023-2027) avec les objectifs de la Démarche de transition.</p> <p>Le présent cahier des charges vise à définir l'offre de formation attendue. Il précise les conditions de financement par VIVEA des actions de formation accompagnant la Démarche de transition.</p> <p>Il précise également les conditions de mise en œuvre de ces actions de formation en particulier les objectifs, la durée, les modalités pédagogiques, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation.</p>



### Actions attendues

#### Objectifs des actions

L'objectif général est d'amener le plus grand nombre d'agriculteurs à s'interroger sur le fonctionnement de leur exploitation et leur donner les moyens d'engager une réflexion sur des thématiques de perfectionnement, afin d'encourager leurs transitions.

Les formations devront être conçues dans une approche conforme aux thématiques du développement durable, avec deux entrées possibles :

- S'interroger globalement sur sa stratégie d'exploitation ou sur sa gestion, ou sur un élément déterminant de son système, y compris la mise en place ou l'optimisation de la gestion d'un atelier spécifique,
- Aborder plus spécifiquement, un sujet technique innovant, alternatif, multi performant ou une pratique, ou un mode de gestion impactant le système d'exploitation.

Quelle que soit l'entrée, la ou les thématiques traitées devront être mises en perspective obligatoirement avec au minimum deux des 3 piliers du développement durable :

- économique,
- environnemental,
- social et/ou sociétal

(un point du programme de la formation devra montrer en quoi la thématique relève de ces piliers ou y contribue ou est impactante)

#### Modalités de formation

##### Modalités pédagogiques

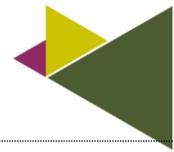
Les actions de formation visées dans le cadre de ce cahier des charges devront comporter un temps collectif (14h minimum) obligatoirement complétée d'un temps d'accompagnement individualisé. Ce dernier sera conduit par un des formateurs ayant réalisé un minimum de 7 heures de formation collective auprès de l'exploitant.

Ce temps individualisé devra avoir pour objectif de développer l'autonomie du stagiaire et acquérir les savoirs, savoir-faire et/ou ou savoir-être nécessaires pour résoudre ou avancer sur une problématique en lien avec la thématique de formation. Cette problématique doit être formalisée individuellement pour chaque stagiaire pendant le temps collectif. Elle pourra être reformulée en début de séquence individuelle.

La problématique du stagiaire, les résultats et suites à donner à l'accompagnement individualisé devront être formalisés dans un protocole d'accompagnement (modèle à demander à VIVEA).

Pour la réalisation de l'accompagnement individualisé, le formateur s'appuie :

- Sur un cadre clair du déroulement de l'accompagnement individualisé formalisé dans un protocole d'accompagnement (durée et date, problématique traitée et convenue avec le stagiaire, déroulement prévisionnel, résultats et suite à donner à l'accompagnement : outils créés, actions décidées ...) ;
- Sur sa capacité à appréhender les besoins du stagiaire et à tenir compte des acquis du stagiaire
- Sur des méthodes réflexives permettant au stagiaire d'être dans une posture active et apprenante (écoute, questionnement, approche résolution de problème



	<p>...);</p> <p>-Sur la mobilisation des connaissances, méthodes vues durant les séquences de formation collectives mais également sur l'apport complémentaire de savoirs ou savoirs faire précis correspondant aux besoins du stagiaire.</p> <p><u>Moyens d'encadrement :</u></p> <p>Le formateur devra maîtriser l'approche globale de l'exploitation et les connaissances techniques relatives aux pratiques concernées.</p> <p>Le formateur réalisant l'accompagnement individualisé devra être référencé au préalable par VIVEA sur la base d'un dossier justifiant de son expérience et de ses compétences pour réaliser un accompagnement individualisé.</p>
<p><b>Durée</b></p>	<p>Les actions de formation devront avoir une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 jours (14h) minimum pour la partie collective</li> <li>- 2h minimum et 3h maximum pour l'accompagnement individualisé, qui pourra se dérouler au cours et/ou à la fin du parcours de formation. Il pourra être segmenté en plusieurs séances et se dérouler soit en présentiel soit en distanciel ( la modalité est identique d'une séance à l'autre et pour l'ensemble des participants inscrits sur l'action de formation). Une séquence en distanciel ne peut excéder une durée de 2h et peut être réalisée en plusieurs séances.</li> </ul>
<p><b>Autres critères</b></p>	<p><u>Modalités d'évaluation :</u></p> <p>En plus de l'évaluation de satisfaction, chaque formation devra faire l'objet d'une évaluation des acquis au moyen du cadre fourni par VIVEA (voir annexe 2). Une synthèse annuelle pourra être demandée par VIVEA.</p> <p><u>Attestations de formation :</u></p> <p>Outre les mentions obligatoires, les attestations de formation devront préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la formation a été agréée dans le cadre du cahier des charges VIVEA démarche de transition</li> <li>- le numéro SIRET de l'exploitation du stagiaire</li> </ul>
<p><b>Modalités de prise en charge</b></p>	
<p><b>Autres critères</b></p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p><b>Critères de sélection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La cohérence du contenu et du déroulement de la formation avec les objectifs et les modalités pédagogiques ;</li> <li>▶ Le respect des moyens d'encadrement et des autres critères définis dans le présent CDC ;</li> <li>▶ Le prix (coût TTC heure/stagiaire.) selon la grille tarifaire Vivea</li> </ul>
<p><b>Conditions de prise en charge par VIVEA</b></p>	
	<p>Les actions de formation sélectionnées au titre de ce cahier des charges sont susceptibles d'être cofinancées par le FEADER dans le cadre de la mesure Formation du PDRR des Pays de la Loire. Aucune contribution stagiaire ne pourra être sollicitée. L'organisme de formation s'engage à proposer à VIVEA un prix qui ne peut excéder son tarif public habituel pour la prestation proposée.</p>



La prise en charge VIVEA sera plafonnée au prix de la grille VIVEA des priorités 1 à 4.

Certaines formations peuvent répondre à la fois aux attendus du cahier des charges « Démarche de transition en Pays de la Loire » et d'un appel d'offre spécifique du comité VIVEA Pays de la Loire

Dans ce cas, les conditions suivantes s'appliqueront :

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à un appel d'offre spécifique est fixé à 45 € TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire.

Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA de l'accompagnement individualisé est fixé à maximum 100 € TTC par heure/stagiaire.

Les actions de formation sont achetées par VIVEA :

- ▶ Sur une base d'un coût unitaire à l'heure stagiaire,
- ▶ En fonction de la priorité et du domaine de compétences dont elles relèvent dans la limite des plafonds d'achat et de prise en charge de VIVEA.

La valorisation financière liée à la politique Qualité formation peut s'appliquer aux actions de formations relevant de ce cahier des charges.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :

- ▶ En cochant le projet : « CDC démarche de transition Pays de la Loire » et en mettant en tête du titre « DT..... »
- ▶ Pour les formations relevant d'un Appel d'offre Spécifique, mettre en tête du titre la codification « DT + la codification demandée sur l'AOS concerné ».
- ▶ Les demandes de financement concernant les formations du dispositif « fermes bas carbone » devront en plus comporter dans le titre la mention « bas carbone »

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par le FEADER

### Accompagnement individualisé

Accompagnement individualisé autorisé

Oui

### Formation Mixte Digitale

Formation Mixte Digitale autorisée

Oui

### Formation Ouverte à distance

Formation Ouverte à distance autorisée

Non



### Domaine de compétence

En introduction, les enjeux de la démarche de transition en Pays de la Loire devront être présentés (une vidéo pourra être fournie par la région)

Pour anticiper les changements et entamer les transitions, un ou plusieurs des 4 objectifs suivants devront être abordés :

- Conforter la position du chef d'entreprise
- Créer de la valeur
- Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal (Les formations dans le cadre des parcours fermes bas carbone et MAEC peuvent s'inscrire dans cet objectif)
- Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail

#### CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE

Les compétences suivantes pourront être abordées :

##### ➤ Approche globale de l'entreprise

- Définition et pilotage d'une stratégie d'entreprise : analyse stratégique, approche globale ou systémique de l'entreprise
- Analyse de la capacité de résilience de son entreprise et identification des leviers d'action pour l'améliorer
- Pilotage global et amélioration de la performance globale de l'entreprise
- Analyse et gestion des risques de l'entreprise

##### ➤ Gestion, analyse économique

- Calcul des coûts de production, calcul du prix de revient et des seuils de rentabilité
- Mise en perspective des résultats technico-économiques avec les résultats comptables, analyse de ratios
- Raisonnement des choix d'investissement
- Optimisation du revenu, maîtrise des charges

#### CREER DE LA VALEUR

Les compétences suivantes pourront être abordées :

##### ➤ Commercialisation, marketing

- Réflexion sur l'adaptation de sa production au marché
- Définition d'une stratégie commerciale
- Contractualisation
- Techniques commerciales, marketing et de vente pour tous types de circuits de commercialisation :

##### ➤ Qualité

- Engagement et préparation des démarches de progrès, de qualité ou de certification d'entreprise :
- Accompagnement des démarches de certification de produits :

##### ➤ Valorisation non alimentaire des productions agricoles

- Activité de production et de vente d'énergies renouvelables : production et vente de biomasse (biocarburants, bois pour la chaleur...) ; production et vente d'électricité ou gaz (photovoltaïques, méthanisation...)



- Production de biomatériaux
- Développement de services environnementaux rémunérés : valorisation des parcours naturels (écopaturage)

### ➤ Transformation

- Techniques de transformation des produits alimentaires en intégrant la problématique de l'économie circulaire
- Techniques de transformation d'autres produits (dérivés de la production agricole) en intégrant la problématique de l'économie circulaire

## PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

Les compétences suivantes pourront être abordées :

### ➤ Préserver l'environnement

- approche globale sur les problématiques de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie
- Changement climatique
  - Marché carbone et méthodes bilan carbone
  - Connaissances et compréhension des changements climatiques et impacts sur l'activité agricole
  - Stratégie et pilotage permettant d'adapter son système de production au changement climatique
- Approche globale de l'écoconstruction et isolation des bâtiments d'élevage, gestion climatique de serres, récupération de la chaleur, intégrant à minima la dimension économique et environnementale.

### ➤ Techniques de productions animales

- Techniques de productions innovantes, alternatives et multi performantes :
  - Acquisition de techniques alternatives de soin aux animaux qui permettent de lutter contre l'antibiorésistance ;
  - Compétences nécessaires à la conduite des systèmes de production favorisant une plus grande sobriété énergétique des entreprises et une autonomie alimentaire des élevages
  - Gestion des effluents d'élevage
- Conversion et techniques de production animales en Agriculture Biologique
- Renforcer les pratiques favorisant le bien-être animal

### ➤ Techniques de productions végétales

- Techniques de productions innovantes, alternatives et multi performantes :
  - Compréhension des mécanismes des écosystèmes et des interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels
  - Itinéraires croisant plusieurs pratiques économes en intrant (allongement des rotations et diversification des assolements par ex) et permettant ainsi de réinterroger son système
  - Techniques agronomiques et culturelles innovantes économes en



- intrants et préservant les ressources naturelles
- Gestion des prairies quand la formation est centrée sur la diminution des intrants
  - Biocontrôle
  - Plantes bioindicatrices
  - Observation et fonctionnement du sol (approche agronomique, la vie du sol ...)
  - Techniques agronomiques et culturales innovantes : implantation de haies, (dont le pastoralisme)
  - Gestion intégrée et préservation de la ressource en eau
  - Choix des essences en agroforesterie
  - Evolution des systèmes de productions de type permaculture, hydroponie, aquaponie

### DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Les compétences suivantes pourront être abordées :

- **Organisation du travail**
  - Améliorer l'organisation du travail pour gagner en efficacité
  - Gestion du temps
- **Gestion des ressources humaines, management**
  - Anticipation et analyse des besoins en compétences de l'entreprise, contrat de travail, formalités d'embauche, rédaction d'une fiche de poste, d'une annonce, (-entretien de recrutement ...)
  - Intégration d'un nouveau salarié
  - Définir des missions et fixer des objectifs, organiser et répartir le travail
  - Savoir communiquer en interne
  - Motiver et fidéliser un salarié : connaître les fondamentaux du management, savoir déléguer, savoir encourager et créer une dynamique d'équipe ...
  - Savoir anticiper et gérer les situations difficiles au sein de l'entreprise

### Champ d'application

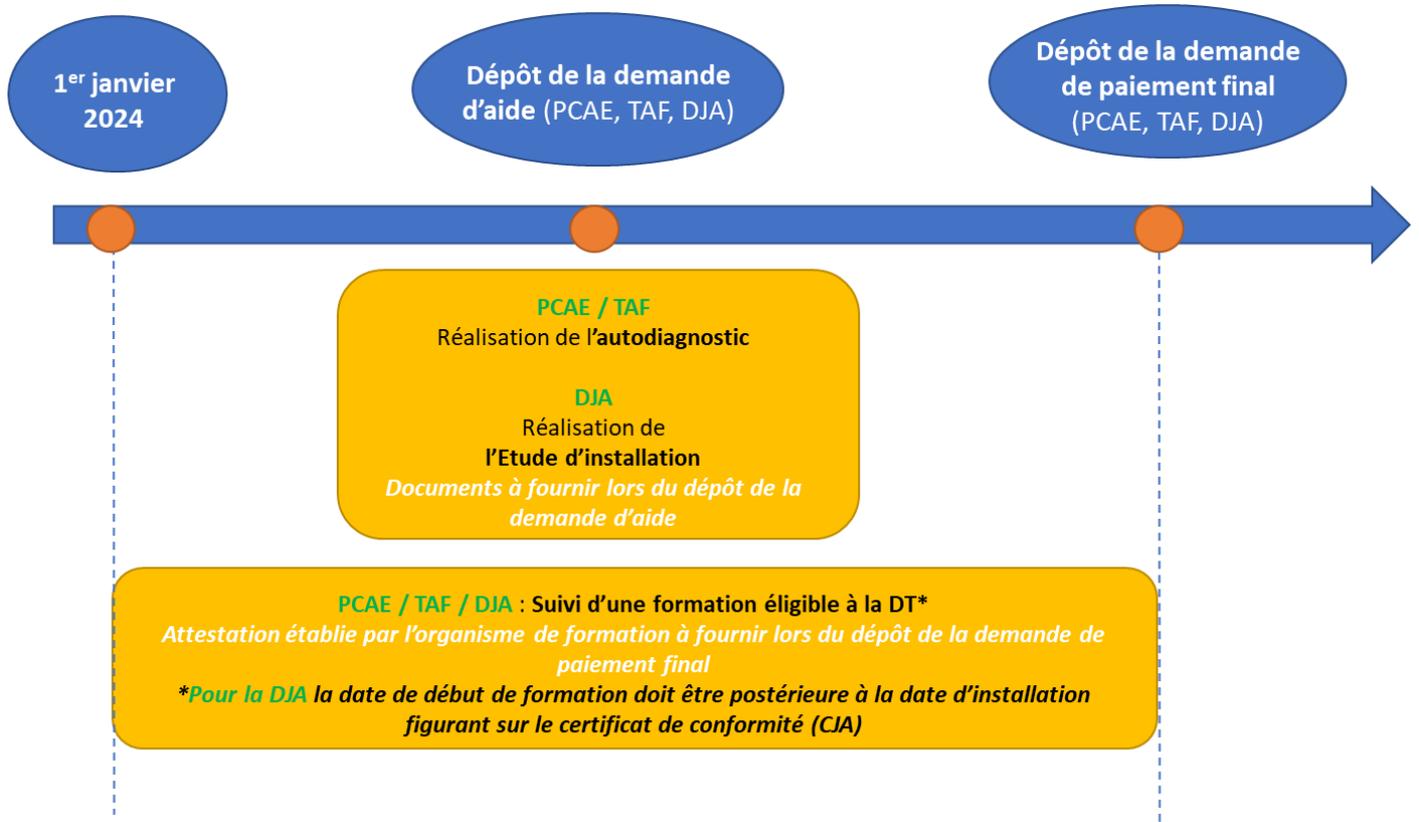
Délégations :

- ▶ OUEST



**Annexe 1**

**Démarche de transition en Pays de la Loire : schéma de fonctionnement**



**Annexe 2**

**Cadre d'évaluation**

Stagiaire :

Nom ..... Prénom.....

Vos productions (plusieurs choix possibles)

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| Bovin lait <input type="checkbox"/>   | Autres élevage <input type="checkbox"/>   | Maraîchage <input type="checkbox"/>                   |
| Bovin viande <input type="checkbox"/> | Grandes cultures <input type="checkbox"/> | Horticulture-pépinière <input type="checkbox"/>       |
| Porc <input type="checkbox"/>         | Viticulture <input type="checkbox"/>      | Autres productions végétales <input type="checkbox"/> |
| Volailles <input type="checkbox"/>    | Arboriculture <input type="checkbox"/>    |   |

**Vous et les aides du conseil régional :**

Vous avez fait une demande  Sur quel type d'aide :

Vous allez en faire une

Vous n'envisagez pas d'en faire une

**Vous vous êtes inscrit à la formation pour : (plusieurs choix possibles)**

- Remplir l'obligation pour bénéficier de l'aide dans le cadre de la démarche de transition
- Découvrir de nouvelles pratiques
- Mettre en œuvre de nouvelles pratiques



- Changer de système
- Conforter des pratiques que vous mobilisées déjà
- Autre : .....

**Pourquoi avez-vous choisi la formation que vous avez suivie : (plusieurs choix possibles)**

- Pour son thème
- La proximité géographique
- Le délai pour obtenir l'aide du conseil régional
- Autre : .....

**Avez-vous trouvé une formation qui réponde à vos attentes**

Oui  Non

**La formation a-t-elle répondu à vos attentes ?**

Oui complètement  Oui en partie  Pas vraiment  Pas du tout

**Les éléments vus en formation, vous seront utiles dans l'exercice de votre activité**

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

**Citez 1 à 3 pratiques concrètes vues en formation que vous pourriez mettre en œuvre sur votre exploitation**

.....  
.....

**Le temps individuel est :**

Inutile  Pas vraiment utile  Plutôt utile  Très utile

**Le temps individuel vous a permis (plusieurs choix possibles)**

- De résoudre un problème
- D'identifier des pistes pour résoudre votre problème
- D'identifier ce qui vous manque pour résoudre votre problème
- De vous rassurer par rapport aux pratiques présentées lors de la formation
- De vous engager dans un plan d'action
- De mesurer où vous en êtes par rapport aux pratiques
- Autre : .....
- Ne vous a rien apporté

**Suite à la formation, vous avez besoin pour avancer dans l'évolution de vos pratiques :**

- de conseil
- de formation
- d'échanges entre collègues
- de portes ouvertes, de témoignages
- d'informations
- autres : .....

**Quels sont les thèmes de formation qui vous intéresseraient ?**

.....  
.....  
.....  
.....